

FILATURE DE LAINE & TISSAGE Jules ROUEZ-GRARD

- mai 05, 2024

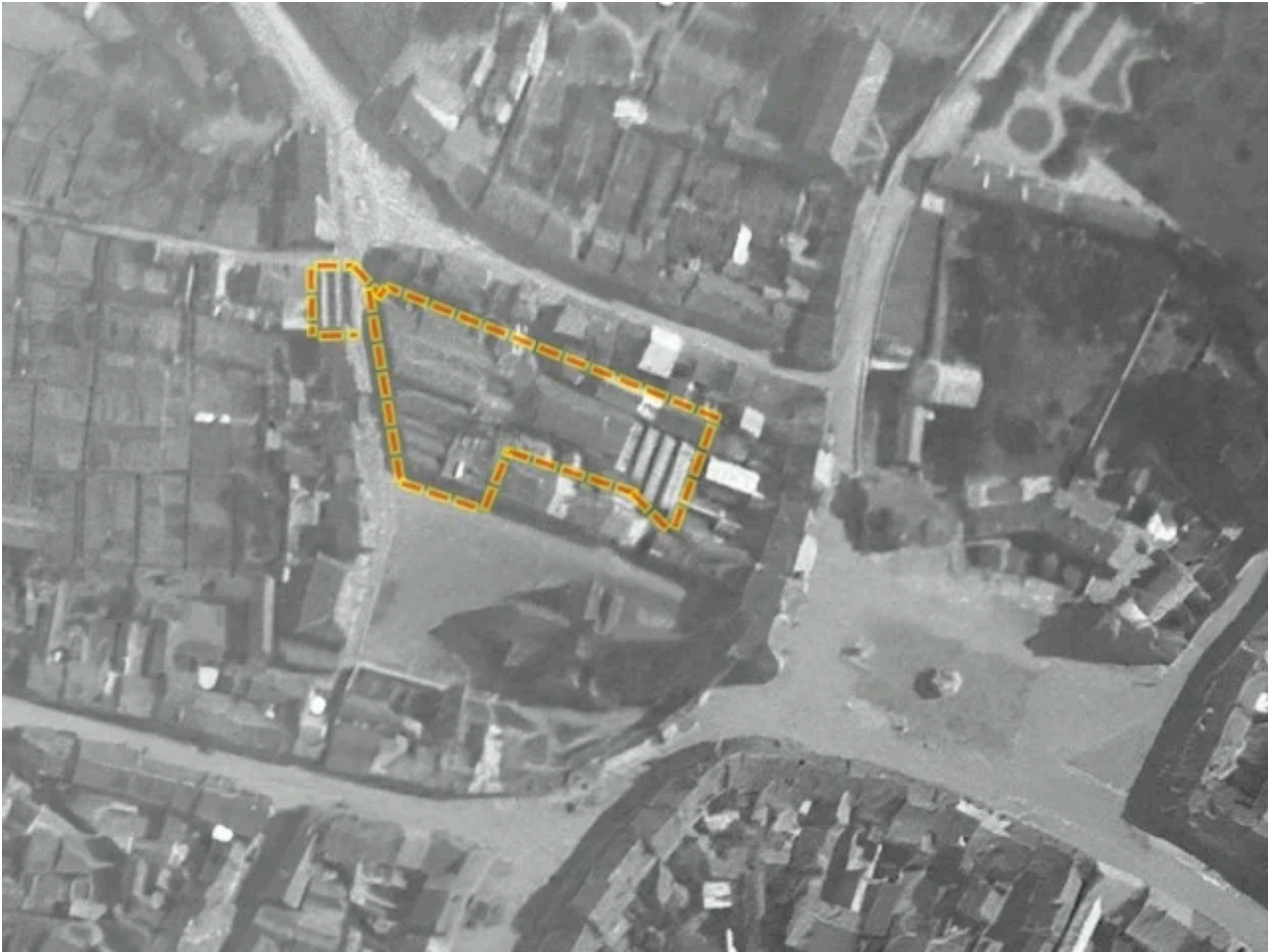


Bâtiments subsistants du Tissage Rouez

En 1841, l'atelier de Jules Rouez ouvre ses portes sur la Place Verte. Au fil des années, il se modernise, équipant ses installations d'une chaudière à vapeur vers 1855 pour accroître sa capacité de production. L'atelier emploie environ une centaine d'ouvriers spécialisés dans la filature et l'apprêt. Cependant, face à une pénurie de main-d'œuvre locale, Jules Rouez se tourne vers les travailleurs frontaliers belges pour renforcer ses effectifs.

Après guerre, le 10 mars 1921, une étape cruciale est franchie avec la Déclaration d'établissement reconstitué, rendue nécessaire par les dommages de guerre. Dans cette déclaration, Jules Rouez annonce que la fabrication de molletons de son usine sera partiellement relancée à partir du 10 avril suivant avec 16 ouvriers et ouvrières.

En 1928, Jules Rouez continue sa production de molletons tout en maintenant son savoir-faire dans la fabrication de velours de laine, une spécialité de longue date de son atelier.



Tissage Jules Rouez -Place Verte - Vue 1927-

**RECONSTITUTION
d'établissements sinistrés**

Déclarations de Reconstitution totale ou partielle d'établissements communiquées au ministère du travail en exécution de l'article 55 de la loi du 47 avril 1919 sur la Réparation des dommages causés par les faits de guerre.

Déclarations reçues le 10 mars 1921 :

M. Fernand Culot, à Tergnier (Aisne), fait connaître que sa brasserie sera mise en route partielle dans les premiers jours du mois d'avril 1921.

M. Jules Rouez, à Solre-le-Château (Nord), fait connaître que sa fabrique de molletons sera mise en route partielle le 10 avril prochain, 16 ouvriers et ouvrières y seront occupés.



Bâtiments subsistants du Tissage Rouez - Stand de tir



Sources : - Le Grand Écho du Nord 1928 - L'industrie solrézienne / Marcel Boisse - Bulletins des régions libérées - Reconstitution d'établissements sinistrés - Géoportail